

Votre enfant est cas contact :

- Envoyez un mail à secretariat.enfance@valdesully.fr pour nous en informer. (1)
- Le courrier de déclaration de votre enfant comme cas contact vous sera demandé pour justificatif (école, association sportive...). S'il est cas contact au sein de votre famille, le résultat positif de la personne contaminée sera demandé. Aucun de ces documents n'est conservé par le secrétariat.
- Il vous sera demandé de réaliser un autotest, test antigénique ou PCR **2 jours après** la déclaration de cas contact.
- La déduction de la journée ne sera effective que dans les 2 cas suivants :
 - votre enfant a un résultat positif
 - vous êtes toujours dans l'attente d'un résultat de PCR.

Votre enfant est positif :

- Envoyez un mail à secretariat.enfance@valdesully.fr pour nous en informer, avec le résultat du test antigénique ou PCR confirmant son état positif **en indiquant s'il a des symptômes**.
- Si votre enfant a fréquenté un de nos ALSH dans les **7j**, merci de nous en avvertir au plus vite.
- L'enfant ne pourra revenir à l'ALSH qu'au bout de 7 jours d'isolement; ou 5 jours si un nouveau test antigénique le déclare négatif. Dans ce cas, le résultat négatif sera à envoyer au secrétariat enfance et à présenter à l'arrivée à l'ALSH. (2) **Votre enfant devra porter un masque durant les 7 jours qui suivent son retour.**